



Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mardi 12 novembre 2024 à 19 heures 00

L'An deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – M. BAS - M. TRICOTEUX – Mme HOUDARD – Mme LABOURO-RAUH - M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET - M. VAN ISACKER - M. LOBBE - Mme GREHAN – M. FAUQUEMBERGUE.

Membres absents : Mme GRAS – Mme OUDELET - Mme VIOT – Mme BOURGIS.

Membres représentés : Mme GRAS donne pouvoir à M. JULIEN

Membres excusés : /

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Madame LABOURO-RAUH Armelle a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202441 – Fêtes et Cérémonies : Dépenses prévisibles à engager sur l'article 623 du budget 2025

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et 1 abstention (M. VAN ISACKER) d'adopter une délibération concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer des dépenses à imputer sur l'article 623« Publicité, publications, relations publiques » du budget 2025.

202442 - 20243 – Tarifs communaux 2025

Une délibération est adoptée à l'unanimité modifiant comme suit, les tarifs de la location de la salle polyvalente ainsi que le tarif des concessions du cimetière communal pour l'année 2025.

	HABITANTS DE FLAVY		AUTRES LOCATAIRES	
	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage
Location Salle rez-de-chaussée				
Location quelques heures : vins d'honneur, réunions...	154,00 €	117,00 €	214,00 €	177,00 €
Location pour repas	235,00 €	187,00 €	318,00 €	271,00 €
Mise à disposition de la salle aux habitants de la Commune pour réunion de famille suite à funérailles	70,00 €			
Location Salle de l'étage				
Location quelques heures : vin d'honneur, réunions...	162,00 €	127,00 €	231,00 €	196,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine	345,00 €	276,00 €	485,00 €	403,00 €

Conditions générales :

Nettoyage de la Salle par les soins des utilisateurs.

- Vaisselle : en ce qui concerne la location de vaisselle, il apparaît nécessaire de proposer des tarifs modulés suivant le nombre de repas (particuliers).

- Repas jusqu'à 50 personnes : 40,00 €
- Repas de 50 à 100 personnes : 54,00 €
- Repas de plus de 100 personnes : 72,00 €

- Pour les Sociétés, réduction de 50% sur ces tarifs ;
- Pour les locations de verres ou coupes uniquement
(vin d'honneur par exemple) : 22,00 €

—————> La rendre propre et disposée pour faciliter le comptage.

—————> La « casse » est à payer.

Conditions particulières :

Une fiche sera établie et remise aux utilisateurs. Elle comportera les consignes nécessaires.

Les disparitions ou détériorations les plus fréquentes concernant les couverts, les verres, les assiettes, les tasses et sous-tasses.

Pour tous les objets de ces catégories, afin de simplifier, le prix unique du remplacement sera aligné sur l'article le plus cher, soit actuellement :

- Couteaux : 4,90 €
- Cuillères, fourchettes : 2,30 €
- Verres de tous genres : 3,20 €
- Assiettes, tasses, sous-tasses, cendriers : 4,00 €
-

Ces prix seront revus chaque fois que le Conseil Municipal modifiera les tarifs de location de la Salle.

Pour tous les autres articles, la facturation sera effectuée au tarif de remplacement à la date de manifestation.

Sociétés locales :

- Assemblées Générales, réunions de bureau : gratuité
- Vin d'honneur, repas : réduction de 50% sur les tarifs énoncés ci-avant (avec tarification « sans chauffage » en toutes saisons)
- Manifestations particulières : bals, lotos, concours de belote... :

Salle du bas : 94,00 €

Salle de l'étage : 138,00 €

Concessions au cimetière communal

- Concessions 50 ans = 190,00 €
- Concessions 30 ans = 127,00 €
- Concessions 15 ans = 66,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que dans un souci de ménager l'espace encore disponible et d'encourager l'entretien des concessions existantes, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre fin depuis le 1^{er} janvier 2006 à la vente de concessions à perpétuité.

Site cinéraire

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du site cinéraire :

- **Columbarium – Concession trentenaire**
 - Habitants de FLAVY-LE-MARTEL = 708,00 €
 - Personnes extérieures = 1 155,00 €
- **Jardin du Souvenir**
 - Fournitures d'une plaque d'identité avec gravure = 142,00 €

Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux (hors concession et frais de timbre et d'engagement) :

	1 Personne		2 Personnes		3 Personnes		4 Personnes		5 personnes et plus
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
Reprise de caveaux (sans couronne)	428 €	960 €	800 €	1 281 €	1 174 €	1 600 €	1 387 €	2 027 €	105 € par place en +
Reprise de caveaux (avec couronne)	533 €	1 067 €	907 €	1 387 €	1 281 €	1 707 €	1 493 €	2 134 €	105 € par place en +

Les tarifs communaux concernant la location des tables, chaises, ensemble fête, remorque communal et photocopies restent inchangés.

202444 – Adjudication du droit de chasse dans les marais communaux : modalités et conditions

Par délibération en date du 17 juin 2024, le conseil municipal a décidé de procéder à la résiliation du bail de chasse passé avec la société de chasse de Flavy-Le-Martel.

Afin de porter à nouveau en adjudication publique la location du droit de chasse dans les marais, il est donné connaissance à l'assemblée des différents documents élaborés par la commission « Finances – MAPA », notamment le règlement de l'adjudication ainsi que le projet de bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver lesdits documents et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location du droit de chasse avec la personne qui aura remis l'offre la plus élevée, conformément au règlement de l'adjudication.

202445 – Remplacement d'un mât accidenté (EP n°22) rue André Brûlé – Devis présenté par l'USEDA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le mât d'éclairage public EP n°22, (situé face au 100 C rue André Brûlé) a été endommagé par un camion. Il présente le devis établi par l'USEDA pour le remplacement de cet équipement s'élevant à 1 874,39 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte la délibération nécessaire au remplacement de ce mât suivant les conditions financières proposées par l'USEDA.

202446 – Demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2025 – Rénovation de l'éclairage public 1 point sur deux – rue André Brûlé – 2^{ème} Tranche

Considérant que des travaux de rénovation d'éclairage public rue André Brûlé – suppression un point sur deux en alternat 2^{ème} tranche vont être réalisés dans les prochains mois, l'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention d'un montant de 15 782 € au titre du fonds de concours pour l'année 2025 pour un coût d'opération H.T de 78 912 €.

202447 – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R - Année 2025 – Acquisition de volets roulants aux écoles maternelle et primaire de FLAVY-LE-MARTEL

Le conseil municipal décide la présentation d'un dossier de demande de subvention énoncé ci-dessous au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2025 :

- Acquisition de volets roulants aux écoles de FLAVY-LE-MARTEL
Montant prévisionnel des travaux : 29 010 € H.T
Subvention sollicitée : 14 505,00 €

202448 – Autorisation au Maire à signer la convention pour la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'ADICA pour l'opération de réaménagement du carrefour RD 937 – RD 810 pour la création d'un accès à la future caserne SDIS

Monsieur le Maire expose à l'assistance que la commune a obtenu l'attribution d'une subvention au titre de l'APV pour les travaux de réaménagement du carrefour RD 937 – RD 810 pour la création d'un accès à la future caserne SDIS. Il rappelle que l'estimation prévisionnelle des travaux a été fixée à 84 400 € H.T et que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de solliciter le concours de l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne) pour une mission de maîtrise d'œuvre (assistance d'ordre technique et administrative au maître d'œuvre).

Le coût prévisionnel de la prestation fournie par l'ADICA est de 3 604 € H.T.

Cependant, face aux difficultés budgétaires rencontrées par le Département (dépenses sociales injustement compensées par l'Etat, baisse importante des droits de mutation...) il apparaît que celui-ci n'a pas confirmé avec certitude la création de cette future caserne.

C'est pourquoi n'ayant pas suffisamment de garanties concernant la réalisation de cette opération, le conseil municipal, décide par 16 voix contre d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'œuvre confiée à l'ADICA.

202449 – Décision Modificative n° 2

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

Section INVESTISSEMENT

*** Dépenses**

Article 168751 « Autres emprunts et dettes assimilées GFP de rattachement »	+ 2 700 €
Article 203 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion »	+ 5 000 €
Article 204181 « Subventions d'équipement versées Biens immobiliers, matériels et études »	+ 2 000 €
Article 204182 « Subventions d'équipement versées Bâtiments et installations »	+ 6 000 €
Opération 21752/394 « Aménagement d'une chicane double » RD 937	- 15 700 €

Section FONCTIONNEMENT

*** Dépenses**

Article 60632 « Achat de petit équipement »	+ 4 000 €
Article 615231 « Voiries »	- 4 000 €
Article 61551 « Entretien et réparations sur matériel roulant »	- 5 200 €
Article 61558 « Entretien et réparations sur autres biens mobiliers »	- 5 000 €
Article 6156 « Maintenance »	- 1 500 €
Article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires »	+ 500 €
Article 65811 « Droit d'utilisation informatique en nuage »	+ 10 200 €
Article 661132 « Intérêts des emprunts et dettes au GFP de rattachement »	+ 1 000 €

Informations diverses

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'il a décidé d'annuler la traditionnelle cérémonie de vœux. Cette décision vise à alléger les dépenses publiques.

- Une invitation a été adressée à l'assemblée pour la célébration de la Sainte Barbe qui se déroulera le 07 décembre 2024 au Centre de Secours de FLAVY-LE-MARTEL.
- Des travaux de réparation du cadran de l'Eglise vont être réalisés prochainement ainsi que le remplacement de la noue de la lucarne de l'Eglise sur les deux versants.
- Dans le but d'améliorer les infrastructures sportives, Un nouveau gazon synthétique a été installé au city stade, M. VAN ISACKER signale avoir été interpellé par un administré au sujet d'une demande d'amélioration du parterre de l'aire de jeux, en effet des excréments de chiens et chats sont régulièrement signalés dans cette zone.

Malgré les interventions de nettoyage répétées des agents municipaux, un manque de civisme de la part de certains propriétaires d'animaux est constaté, ce qui nuit à la propreté de cet espace destiné aux enfants.

Questions d'initiatives

- **M. VAN ISACKER Eric** : - s'inquiète quant au risque potentiel de perdre la licence 4 de l'établissement de restauration « Au Jardin des Gourmets », en effet la vente de ce fonds de commerce est toujours en cours.

- **M. LOBBE Joël** : - fait remarquer la formation de cavités rue du Déroit Bleu (N° 28 près du regard)

→ Monsieur LEFEVRE Régis, 3^{ème} Adjoint au Maire se déplacera pour constater les dégâts occasionnés.

- **M. BAS Jean-Pierre** : - signale que les travaux de remplacement de l'éclairage des classes en LED sont achevés dans les deux écoles, seul l'étage de la mairie est à terminer.

Suite à la question posée par Madame BOURGIS au précédent conseil municipal concernant le manque d'intensité lumineuse entre la rue de la gare et la route de Saint-Simon, Monsieur BAS signale qu'une intervention de l'USEDA aura lieu après les travaux de sécurisation de la place de la Mairie soit début du 2^{ème} trimestre 2025 (ajout d'une console d'éclairage public).

- **M. ABRAHAM Hervé** : - dresse un portrait rapide de la réunion du 22 octobre dernier organisée par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Il détaille les difficultés budgétaires que le département rencontre, (baisse importante des droits de mutation depuis fin 2021 et plus particulièrement en 2023, dépenses sociales injustement compensées par l'Etat...) et précise qu'en raison de la situation grave et particulièrement incertaine il est inévitable que les subventions Aisne Partenariat Investissement accordées par le Département soient réduites.

- signale qu'une réduction du taux de Fonds de Compensation à la TVA a été décidé par le gouvernement à compter du 01/01/2025. Celui-ci passera de 16,4% à 14,85%. De plus, le remboursement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage sera supprimé.

La Secrétaire de séance,

Armelle LABOURO RAUH

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 21 novembre 2024
Le Maire,

Patrick JULIEN